

Bulletin de demande d'adhésion

	Adhérent	Si mineur : le responsable légal
NOM		
Prénom		
Né(e) le		
Tél.		
Courriel <i>écrit lisiblement</i>		<input type="checkbox"/> J'autorise mon enfant à pratiquer la Multi Boxe au sein de l'ASCG Multiboxe et j'autorise le club à faire intervenir les services de santé en cas d'accident corporel de l'enfant.
Adresse CP/Ville		

Je choisis mes cours				
Multi Boxes				
Enfants (7 ans à 11 ans)	Ados (12 ans à 15 ans)	Adultes débutants (à partir de 16 ans)	Adultes confirmés (à partir de 16 ans)	Cardio / HIIT Boxing Adultes (à partir de 16 ans)
<input type="checkbox"/> 150€ /an	<input type="checkbox"/> 180€ /an	<input type="checkbox"/> 200€ /an	<input type="checkbox"/> 200€ /an	<input type="checkbox"/> 130€ /an
Mercredi (18h30-19h30)	Lundi (19h30-20h30) et Vendredi (18h00-19h00)	Mardi (19h00-20h30) et Vendredi (19h00-20h30)	Lundi (20h30-22h00) et Vendredi (20h30-22h00)	Mercredi (19h30-20h30)
+ cours compétiteurs pour les personnes intéressées samedi 17h30-19h00 + cours compétitrices pour les personnes intéressées				

Pièces à fournir :

- ▶ Règlement
- ▶ Photo (agrafée ci-dessus)
- ▶ Certificat médical

 **LICENCE FFKMDA OBLIGATOIRE POUR TOUS**

<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans	25 €
<input type="checkbox"/> Adultes	35 €

Total	
euros	
<input type="checkbox"/> chèque(s)	<input type="checkbox"/> espèces

Mode de règlement accepté par le club :

- Chèque : 2 chèques encaissables en octobre et janvier (Mentionner au dos du chèque le nom du pratiquant en cas de nom différent)

- Espèces **Rappel** : aucun remboursement n'est possible (Cf règlement intérieur).

Assurance : OUI NON

En cochant NON je reconnais avoir décliné toutes propositions d'assurances qui m'ont été faites et certifie d'être couvert par une assurance Responsabilité Civile personnelle et/ou en complément d'une Accident Individuelle.

Droit à l'image : J'AUTORISE ou NON (cochez les cases utiles) y compris pour mon ou mes enfants :

- La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me /le (les) représentant lors de ses cours ou des représentations/compétitions données au nom de l'ASCG
- La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) me/ le (les) représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après : articles de journaux sur la section et les évènements tout au long de l'année, publicités de la section, site internet de la section, page Facebook etc.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et y adhérer.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Ale...../...../.....

Signature de l'adhérent (même mineur)

précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Règlement intérieur

ARTICLE 1:

Tout adhérent doit être à jour de ses cotisations et doit fournir obligatoirement :
Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la boxe pieds/poings et discipline associées.
Une autorisation d'opérer et de soins signée par les parents pour les personnes mineures.

ARTICLE 2:

Tout adhérent se doit de se respecter, respecter ses adversaires et ses aînés.

ARTICLE 3:

Les protections suivantes sont obligatoires pendant les entraînements :
Protège dents - Coquilles - Protège tibias - Protège poitrine (filles) - Gants adaptés et mitaines - Casque adapté.
Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident par défaut de protection.

ARTICLE 4:

Les bijoux type : montre, collier, boucle d'oreilles, etc. sont strictement interdits pendant les entraînements.

ARTICLE 5 :

Le club se dégage de toute responsabilité concernant le vol, la dégradation ou perte d'objet personnel lors des entraînements.

ARTICLE 6 :

Le club se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne étrangère au club.

ARTICLE 7:

Tout adhérent non majeur ne doit pas quitter la séance d'entraînement sans en avoir au préalable informé le responsable présent.

ARTICLE 8:

La cotisation d'adhérent ne pourra en aucun cas être remboursée.

ARTICLE 9:

Seul le personnel diplômé et qualifié est habilité à dispenser les cours.

ARTICLE 10:

Tout produit dopant (drogue, alcool...) est incompatible avec la pratique du sport. **DONC INTERDIT.**

ARTICLE11:

Les horaires d'entraînement doivent être respectés.

ARTICLE 12:

Le club se réserve le droit d'évincer tout adhérent n'ayant pas respecté scrupuleusement le règlement intérieur.

équipement nécessaire à la pratique (possibilité de bénéficier de tarifs club)



Gants



Mitaines



Protège-tibias



Casque



Protège-dents

Protège-poitrine



Information :

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'ASCG Multiboxe s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.

Siège :

ASCG Multiboxe – Rue du Terrial - 31150 GAGNAC SUR GARONNE

Site : www.multiboxe.fr / E-mail : multiboxe31@gmail.com / FB : [Ascgmultiboxe](https://www.facebook.com/Ascgmultiboxe)